

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CL1

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	80 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	40 000 000	0
Administration pénitentiaire	80 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	160 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	100 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	160 000 000	160 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un grand quotidien vespéral déplore l'importance numérique des magistrats affectés au Ministère de la Justice : "ces magistrats qui ne jugent pas".

Le présent amendement prévoit précisément de restituer aux juridictions les moyens humains et subsidiairement matériels indument captés par la Chancellerie , et ce à concurrence de 16 M € .

Les moyens ainsi libérés seraient affectés pour moitié à la justice judiciaire, afin qu'elle puisse combler des retards insupportables aux justiciables .

La seconde part, soit 80 M € serait affectée au renforcement de la pénitentiaire, qui a connu une disette budgétaire sans précédent .